

DELIBERATION N° 41

Proposition d'adhésion à la fédération des boutiques à l'essai

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 39

LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

Pouvoirs ont été donnés par : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Estelle BUQUET

Dans l'objectif de renforcer l'offre commerciale et l'animation du centre ville de Dieppe, de permettre le renouvellement d'enseignes et de produits, et d'encourager et faciliter l'initiative locale, la Ville de Dieppe souhaite engager la mise en place d'une opération de reprise des cases commerciales vacantes par des porteurs de projets dans des conditions avantageuses. Pour cela, elle souhaite s'appuyer sur le concept « Ma Boutique à l'Essai ».

La Fédération des Boutiques à l'Essai est une association à but non lucratif qui a pour mission d'accompagner et de développer un concept visant la redynamisation des centres villes en réunissant les acteurs du développement économique local (Ville, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Union commerciale, etc.) pour le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprise.

Le dispositif « Ma boutique à l'essai » repose sur une implication des différents partenaires, publics et privés, dans une structure d'accompagnement visant à la reprise d'un local commercial vacant par un porteur de projet qui bénéficie d'un suivi personnalisé et de garanties (loyer négocié, implication de partenaires locaux comme les banques et les agences immobilières, etc.). Une campagne de communication permet de valoriser l'implication des partenaires et la dynamique commerciale impulsée.

Pour le porteur de projet, choisi par un comité de sélection, c'est l'avantage de tester un concept, une idée, un marché et ses compétences commerciales pendant une période limitée de plusieurs mois tout en réduisant les risques par un accompagnement renforcé. A l'issue de la période définie, le porteur de projet peut s'installer durablement à l'emplacement qu'il occupe.

Dieppe accueillant sur son territoire l'Union commerciale « Les Vitrines de Dieppe » et celle-ci étant adhérente à l'Association des Vitrines de France, une remise de 15 % a été obtenue sur l'adhésion. Le coût de la première année de cotisation serait donc de 3 400 € pour Dieppe la première année, puis de 510 € les années suivantes.

En échange du coût de la cotisation, la Fédération des Boutiques à l'Essai offre les services suivants :

- la mise à disposition de la marque « Ma boutique à l'essai »,
- l'accompagnement sur la faisabilité du projet,
- le pack de lancement « Ma boutique à l'essai »,
- le suivi de mise en œuvre du projet,
- l'accompagnement sur l'ouverture,
- le retour d'expériences d'autres collectivités,
- la mutualisation d'outils communs (site internet, plaquettes, etc.).

Pour la réussite de ce concept sur le territoire, la Ville de Dieppe devra, avec l'aide des partenaires institutionnels habituels (Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime, « Les Vitrines de Dieppe ») convaincre d'autres acteurs locaux : les propriétaires des murs commerciaux et agences immobilières, les banques, la boutique de gestion ou le groupement des comptables, des architectes, etc. Ce n'est qu'après avoir rempli cette condition de réussite que la Ville adhèrera à l'association et mettra en œuvre l'action partenariale.

Considérant :

- les retours d'expérience positifs du concept « Ma Boutique à l'Essai », notamment sur la ville de Noyon qui a lancé le dispositif en 2013,
- la création d'une Fédération des Boutiques à l'Essai, dont la finalité est de contribuer au développement du concept en constituant un réseau national,
- le besoin d'agir pour redynamiser l'activité commerciale du centre ville conformément aux engagements annoncés lors des Assises du Commerce en octobre 2014,
- la nécessité d'accompagner des porteurs de projet voulant s'installer,
- l'intérêt pour l'ensemble du centre ville de faire vivre des cases commerciales vacantes et de proposer de nouveaux produits.
- l'avis de la commission n° 1 du 22 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **d'approuver l'inscription de la Ville de Dieppe dans une opération « Ma Boutique à l'Essai »,**
- **d'adhérer à la Fédération des Boutiques à l'Essai pour bénéficier du concept « Ma Boutique à l'Essai », pour un coût, la première année, de 3 400 €, montant prévu au BP 2016, puis de 510 € les années suivantes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Charte d'adhésion, ainsi que tous les documents afférents à cette démarche.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
